



**Site FR 7212014 « Marais du Blayais » et
Site FR 7200684 « Marais de Braud et Saint Louis et Saint Ciers sur Gironde »**

Compte-rendu de la réunion du 7 Février 2008

Le 7 Février 2008, s'est tenue à St Caprais de Blaye la réunion de présentation du pré-diagnostic aux 3 groupes de travail. Il s'agissait de rappeler la démarche engagée et le fonctionnement des groupes puis de présenter la synthèse des données existantes basée sur l'analyse d'éléments bibliographiques et sur la consultation de personnes ressources.

La liste des participants est jointe en annexe.

M. PLISSON, Président de la Communauté de Communes de l'Estuaire, accueille les participants et ouvre la séance en rappelant l'enjeu majeur que représente l'implication locale pour la réalisation des documents d'objectifs des sites. Il souligne notamment l'intérêt d'un travail mené en commun fruit d'une importante concertation et la nécessité d'avoir une attitude proactive afin que rien ne soit imposé.

La réunion s'est déroulée en trois temps :

- Présentation des fondements du réseau Natura 2000 et de la mise en place des groupes de travail (CCE).
- Présentation des pré-diagnostics, biologique (BKM) et socio économique (CCE).
- Discussion

A l'issue de ces présentations, la discussion s'engage et quelques précisions sont apportées sur les points suivants :

Certains participants s'interrogent sur l'interdiction de chasser en site N2000.

M. PLISSON tient à rassurer les chasseurs quant au maintien des activités cynégétiques et à leur prise en compte dans le DOCOB.

M. JONCHERE Vice Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde indique qu'il est nécessaire de concilier les activités humaines et les enjeux écologiques. Il rappelle également qu'il y a longtemps que les marais sont entretenus et que les pratiques mises en place sont favorables et adaptées à la biodiversité.

M. PLISSON précise l'intérêt d'une démarche collective. L'objectif n'étant pas que chacun agisse individuellement mais au contraire qu'une gestion globale et cohérente soit développée en tenant compte des différentes composantes du territoire.

M. PUYJALON Vice Président du Groupement des Chasseurs du Blayais/ Cubzagais exprime des craintes concernant les dérives de Natura 2000. Il souligne la volonté de réaliser un document d'objectifs consensuel discuté tout au long de sa réalisation afin de ne pas empêcher les différentes activités.

M. PLISSON insiste sur l'engagement de l'opérateur pour que rien ne soit signé sans l'accord de tous. Cette validation locale étant indispensable à la réalisation de ce projet collectif.

M. PUYJALON expose également des interrogations concernant le maintien des financements « Natura 2000 » et souhaite avoir des précisions sur la mise en place d'un éventuel impôt spécifique dans les sites N2000.

M. CATTEBEKE Secrétaire Général de la Sous Préfecture de Blaye, et M. MENARD Directeur de l'Atelier BKM indique que la contractualisation ou l'adhésion à la charte Natura 2000 permet de bénéficier au contraire d'un allègement de charges (suppression de la Taxe sur le Foncier Non Bâti).

Le marais mouillé de la Vergne présente une forte problématique de gestion des niveaux d'eau. M. PLISSON souligne l'intérêt d'une articulation avec le SAGE et l'importance de mener une politique forte pour traiter la problématique de la ressource en eau.

M. DOUMAIN, Président de l'ASA de la Vergne mentionne qu'il y'a un important morcellement sur le marais de la Vergne et rappelle la forte opposition à un remembrement.

M. PLISSON précise qu'en aucun cas il n'est envisagé de prévoir une réorganisation parcellaire. Il remarque également l'existence d'une problématique majeure de déprise au niveau du marais entraînant une fermeture du milieu.

L'objectif de la démarche est de dégager des enjeux permettant de définir des objectifs puis des actions cohérentes à travers l'articulation des différentes problématiques (gestion eau, déprise...)

M. DOUMAIN rappelle que la Vergne n'est disponible que 4 à 5 mois/an pour un agriculteur. Il exprime des interrogations concernant les financements notamment sur un soutien suffisant permettant à un exploitant d'avoir une activité viable en marais.

Des remarques sont exprimées concernant la centrale nucléaire qui se situe hors site et qui n'est pas soumise aux mêmes contraintes.

M. JONCHERE indique que le chiffre d'affaires lié à l'activité cynégétique est d'environ 600000 euros ce qui représente un apport économique non négligeable.

M. PLISSON explique que les prospections sur le terrain nécessitent un passage sur des propriétés privées et qu'il est de l'intérêt général que le cabinet BKM puisse y accéder. Bien qu'un arrêté préfectoral autorise de pénétrer dans le marais les propriétaires seront sollicités pour accorder leur autorisation préalable.

M. PLISSON clôture la réunion en précisant que les groupes thématiques vont être conviés à se réunir dans le courant du mois d'avril pour discuter de l'avancement du diagnostic.